

Postulat

RENFORCER LA MOBILITE DOUCE

Favoriser les flux de piétons et de cyclistes

But principal de ce postulat

Ce postulat élaboré par les Verts sera présentée dans différentes communes de la Riviera ainsi qu'à Villeneuve.

Par mobilité douce, on entend les déplacements à pied et à vélo s'effectuant grâce à la force musculaire essentiellement. Ce qui importe surtout dans ce postulat, c'est de favoriser les flux de piétons et de cyclistes.

Texte du postulat

Durant ces dernières années, notre commune a mis en place plusieurs parkings à vélos, une station de vélos service et quelques pistes cyclables, ce dont nous nous réjouissons. Nous saluons aussi la bande cyclable sur la route de St-Maurice et un feu pour vélo dans le sens est-ouest, qui est le premier du genre dans la région. Dommage seulement qu'un tel feu n'ait pas aussi été prévu dans le sens ouest-est. Une onde verte pour les vélos, là où il n'y a aucun danger, serait également bienvenue. Pour les flux piétons, il faut relever l'aménagement de la Place des Anciens Fossés et l'amélioration de l'axe nord-sud (poste-port) qui incite le piéton à marcher.

Le projet de 4^e adaptation du Plan directeur cantonal prévoit un accroissement de la population de 20'310 habitants de 2014 à 2030 pour la Riviera, c'est-à-dire une augmentation de 24% de la population en 16 ans. Durant cette même période, les postes de travail augmenteront aussi. Une intensification des déplacements et de l'engorgement du trafic aux heures de pointe sont à prévoir. Influencer sur l'augmentation de la population et des déplacements n'est pas du ressort des communes.

Pour agir efficacement sur les effets de ces augmentations, le 4^e Plan directeur cantonal fait de la mobilité multimodale une ligne d'action stratégique. Des mesures sont déjà prises pour faciliter les flux de véhicules et intensifier les transports publics. Il reste à soutenir la mobilité douce dans une perspective de report maximal du trafic routier sur d'autres modes de déplacement.

Les flux de cyclistes et de piétons sont à penser à l'échelle intercommunale. Ils nécessitent le développement d'itinéraires interconnectés entre les communes où les déplacements des habitants ne se limitent pas aux frontières communales. En tant que moyens de déplacements, mobilité douce et trafic automobile ne sont pas contradictoires, mais complémentaires.

Ce report sur la mobilité douce implique de développer, de sécuriser et de rendre attractifs les trajets à vélo et à pied. Pour ceux qui veulent les pratiquer, ces déplacements ont l'avantage d'être à la fois plus efficaces, plus économiques, plus économes en énergie et plus favorables à la santé.

Pour que l'utilisation du vélo se propage davantage, il est nécessaire de développer des aménagements cyclables de qualité, des itinéraires directs et sécurisés. Pour l'augmentation des

déplacements à pied, il est non seulement utile d'aménager des itinéraires piétonniers qui incitent à marcher, mais aussi d'entretenir et réhabiliter les chemins piétonniers existants ou ayant existé.

En effet, on observe que plus les voies cyclistes sont sécurisées, plus les cyclistes sont nombreux et moins il y a d'accidents. Par ailleurs, en aménageant des itinéraires piétonniers plaisants, on accroît aussi l'attrait et l'utilisation des trajets par les transports publics.

La mobilité douce ne peut devenir une solution viable que si elle est pensée à l'échelle communale et intercommunale. Des aménagements ponctuels sur quelques mètres de trottoirs ou sur un petit tronçon de route ne sont guère utiles, voire contreproductifs, aux buts poursuivis.

De ce fait, afin d'avoir une vision globale et stratégique des parcours à pied et à vélo, nous demandons que :

- soit établi un plan général de mobilité douce (ou une feuille de route) à l'échelle de la commune et, si possible, de la Riviera vaudoise
- ce plan (ou feuille de route) fixera notamment les grands principes, ainsi que les mesures qui seront prises à court, moyen et long termes pour favoriser les déplacements à vélo et à pied.
- Ce plan (ou feuille de route) sera régulièrement mis à jour, en tenant compte des actions entreprises et projetées.

Les Verts souhaitent que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc pour sa prise en considération.

La Tour-de-Peilz, le 12 janvier 2017

Pour le groupe des Verts

Lucia Fesselet-Comina